

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 35 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Chistian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patricia COLIN - François FRANCESCHI - Danielle MILON - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 005-412/08/BC

**■ Réalisation de la voie U250 à Marseille - Lancement d'un Appel d'Offres -
Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.
DIFRA 08/1304/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de la réalisation des voiries primaires du secteur de Saumaty/Séon doit être aménagée la voie U250. Elle permettra un débouché de la rue Vernazza sur le giratoire existant chemin du Littoral, et par là-même un accès direct à la ZAC Saumaty/Séon.

Cette voie d'une longueur de 250 m comportera une bande de stationnement et deux trottoirs bordant une chaussée de 6 ml de largeur. L'un des trottoirs sera planté d'arbres d'alignement.

Afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire de lancer un appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics sur la base du dossier de consultation des entreprises ci-annexé.

La durée du marché est évaluée à 8 mois. Il n'y a pas d'allotissement. Les prix sont définitifs et révisables.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code des Marchés Publics,
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération 004-314/08/CC du 31 Mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de lancer un appel d'offres ouvert afin de réaliser les travaux d'aménagement de la voie U250 entre la rue Vernazza et le chemin du Littoral à Marseille (16^{ème} arrdt).

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un Appel d'Offres ouvert en vue de la passation d'un marché pour la réalisation des travaux d'aménagement de la voie U250 entre la rue Vernazza et le chemin du Littoral (16^{ème} arrondissement) conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Article 2 :

Est approuvé le dossier de consultation des entreprises annexé.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole
– N° d'opération 2006/00051 : Nature : 2315 – Fonction : 822 – Sous politique : C311.

Le Président Délégué de la Commission
« Voirie et Signalisation »

Le Président de la Communauté
Urbaine Marseille Provence Métropole

Christophe MASSE

Eugène CASELLI